

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2016-068
Direction des infrastructures
Service du génie
Objet : Règlement décrétant des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue J.-B.-Renaud et des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour le prolongement de cette rue, ainsi qu'un emprunt
Date : 21 avril 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce règlement, joint en annexe 1 à la présente fiche de prise de décision, a pour objet de décréter des travaux d'égout pluvial et de voirie sur toute la longueur de la rue J.-B.-Renaud (phase 1 des travaux) et des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour le prolongement de cette rue sur une longueur approximative de 290 mètres linéaires (phase 2 des travaux) (parc industriel Bernières). La localisation des travaux est illustrée sur le plan joint en annexe 2 à la présente fiche. Il est à noter que les travaux se font dans le cadre du développement de lots à des fins industriels.

Finalement, le règlement prévoit le financement des honoraires professionnels requis pour les travaux, des imprévus et des frais de financement.

Pour payer la dépense totale arrondie à 3 182 000 \$, le règlement décrète un emprunt, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et par des taxes spéciales imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés au règlement et selon les proportions fixées par le règlement, le tout basé sur l'étendue en front ou la superficie de ces immeubles, selon le cas.

Il est à noter que la Ville est sur le point d'acquérir des terrains (partie du lot 3 296 292 et partie du lot 3 296 291 du cadastre du Québec) destinés à l'emprise de la rue et à la revente qui seront situés en bordure du prolongement projeté de la rue J.-B.-Renaud. La Ville assumera pour chacun de ses terrains sa part dans le coût des travaux. La résolution CV-2016-03-04 prévoit le financement de cette acquisition. La Ville assumera également le coût des travaux de réfection de la voirie prévus dans la phase 1 des travaux.

La contribution de la Ville est estimée à 1 953 433 \$, soit 61,40% du coût des travaux qui sera payable en partie par une taxe spéciale générale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville.

Estimation des coûts du projet :

L'estimation budgétaire prévoit un montant de 2 359 284 \$ pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts, de construction d'un bassin de rétention, d'éclairage et de voirie excluant les honoraires professionnels, les frais de contingences, les imprévus, les taxes nettes et les frais de financement.

Une autre fiche de prise de décision sera déposée pour présenter et financer les travaux relativement à la phase 3 du projet.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Les honoraires professionnels et la réalisation des travaux sont prévus pour 2016 et 2017.

- Appel d'offres de services professionnels Avril-mai 2016
- Attribution du contrat de services professionnels Juin 2016
- Plans et devis Juin-Juillet 2016
- Demande d'autorisation MDDELCC Juillet-Septembre 2016
- Appel d'offres de travaux Août 2016
- Attribution du contrat Septembre 2016
- Réalisation des travaux :
 - Phase 1 Septembre-Novembre 2016
 - Phases 1 et 2 Mai-Août 2017

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus Impacts 2016 2017 2018
Total : 3 182 000 \$, taxes nettes incluses – Nouveau règlement d'emprunt spécifique à adopter

Dépenses

Honoraires professionnels (phases 1 et 2 Bénéficiaires et Ville) :

Honoraires professionnels pour les travaux 238 000\$
Études préliminaires 22 000\$
Laboratoire et autres études 31 000\$

Travaux

Égout pluvial phase 1(Bénéficiaires Zone A) 591 570\$
Autres travaux phases 1 et 2
(Bénéficiaires et Ville) 1 553 234\$
Organisation de chantier
(Bénéficiaires Zone A phase 1) 59 157\$
Organisation de chantier
(reste phases 1 et 2) 155 323\$
Imprévus et frais connexes 10% 65 073\$ 170 856\$
Dépenses avant taxes nettes 1 006 800\$ 1 879 413\$
Taxes nettes (4.9875%) et ajust arrondi au RV 50 214\$ 93 736\$
Dépenses taxes nettes incluses 1 057 014 \$ 1 973 149\$

Moins part Bénéficiaires :

Honoraires professionnels et études (112 335\$)
Travaux
Phase I Égout pluvial (591 570\$)
Autres travaux phases 1 et 2 (236 402\$)
Organisation de chantier
(Bénéficiaires phases 1 et 2) (59 157\$) (23 640\$)
Imprévus et frais connexes 10% (65 073\$) (26 004\$)
Part Bénéficiaires avant taxes nettes (828 135\$) (286 046\$)
Taxes nettes (4.9875%) (41 303\$) (14 266\$)
Part Bénéficiaires taxes nettes incluses: (869 438\$) (300 312\$)

Emprunt Part Ville taxes nettes incluses: 187 576\$ 1 672 837\$

Commentaires :

L'échéancier financier est le suivant :

- 2016 : Travaux phase 1 + Études et honoraires phases 1 et 2 + Études phase 3 (hors règlement d'emprunt spécifique)
- 2017 : Travaux phases 1 et 2 + Futurs Honoraires phase 3 (projet non déterminé actuellement, hors règlement d'emprunt spécifique)
- 2018 : Travaux phase 3 (hors règlement d'emprunt spécifique)

Les frais de financement sont considérés lors de la préparation du règlement d'emprunt spécifique mais sont exclus du plan triennal d'immobilisations.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement EN COURS/EN ATTENTE D'AUTORISATION : INF-GEN-2016-067

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-2014-13-17 résolution CE-à venir Demande 14 000\$

Autre (spécifier) : Excédent de fonctionnement accumulé non affecté à être renfloué lors de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt spécifique (demandé via INF-GEN-2016-068) résolution CV-à venir Demande 306 000\$

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

3 182 000\$, taxes nettes incluses, Nouveau règlement d'emprunt spécifique à venir

Commentaires

Numéro du projet PTI : **Montants** **2016** **2017** **2018**
750 000\$ 2 645 000\$ 935 000\$

PTI 2016-2017-2018 - Adopté au 14 décembre 2015								
No_Projet	Titre du projet	Code Pri.	Prévision des investissements			Financements		
			2016	2017	2018	Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016
ECO-09086	Agrandissement du parc industriel Bernières – phase II et III	3	750	0	0	750	0	0
RES-10341	Installation de services sur la rue JB Renaud 2 phases	3	0	2645	935	0	0	0

Selon la 1ère révision du PTI 2016, la fiche ECO-09086 présente un emprunt Ville de 250 000\$ au lieu de 750 000\$. La répartition des travaux démontre bien qu'aucune compensation au PTI 2016 n'est requise, toutefois une nouvelle répartition des travaux devra être prévue pour la préparation du PTI 2017-2018-2019 soit en dépenses 1 974 000\$, Autres sources 301 000\$ Emprunt ville 1 673 000\$.

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Date : 21 / 04 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Pour le règlement d'emprunt :

- Avis de motion 9 Mai 2016
- Adoption du règlement 24 Mai 2016
- Approbation par le MAMOT Juillet 2016
- Avis de promulgation du règlement

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Sophie Dorval, CPA-CGA Conseillère en finances DFSA	20/04/2016	Validation - volet PTI et financement
Marc Duchesne, CPA-CA Coordonnateur DFSA	21/04/2016	Validation - volet taxation
Michel Laliberté Coordonnateur DAJG	20/04/2016	Validation - volet juridique
Charles Leclerc Conseiller en développement DEV	19/04/2016	Validation – volet développement



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-XX-XX décrétant des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue J.-B.-Renaud et des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour le prolongement de cette rue, ainsi qu'un emprunt

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Travaux**

Le conseil décrète des travaux d'égout pluvial et de voirie sur toute la longueur de la rue J.-B.-Renaud et des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour le prolongement de cette rue, tels qu'ils sont décrits à l'estimation produite en annexe A.

Le coût total de ces travaux, des honoraires professionnels et des frais de financement est estimé à la somme de 3 182 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation produite en annexe A.

2. **Emprunt**

Pour l'application du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 3 182 000\$.

Pour payer cette dépense, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 3 182 000\$, d'un terme de 15 ans.

3. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir à 54,17 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville**

Pour pourvoir à 7,23 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone A »**

Pour pourvoir à 13,79 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone A» sur le plan joint en annexe B au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur leur étendue en front en bordure de la rue J.-B.-Renaud.

L'étendue en front d'un lot faisant face sur deux côtés à la partie de la rue J.-B.-Renaud constituée du lot 2 244 958 du cadastre du Québec correspond à 75% du nombre total de mètres linéaires des lignes de lot situées en bordure de cette rue.

Pour pourvoir à 13,79 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone A» sur le plan joint en annexe B au

Règlement RV-2016-XX-XX décrétant des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue J.-B.-Renaud et des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour le prolongement de cette rue, ainsi qu'un emprunt

Page 2

présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale d'après la partie de sa superficie incluse dans ce bassin.

6. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone B »**

Pour pourvoir à 11,02 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone B» sur le plan joint en annexe C au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur leur étendue en front en bordure de la rue J.-B.-Renaud.

7. **Paiement comptant**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu des articles 5 ou 6 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par ces articles.

Le paiement doit être fait au plus tard le quatre-vingt-dixième jour précédant la date du financement permanent. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

8. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

9. **Contribution ou subvention**

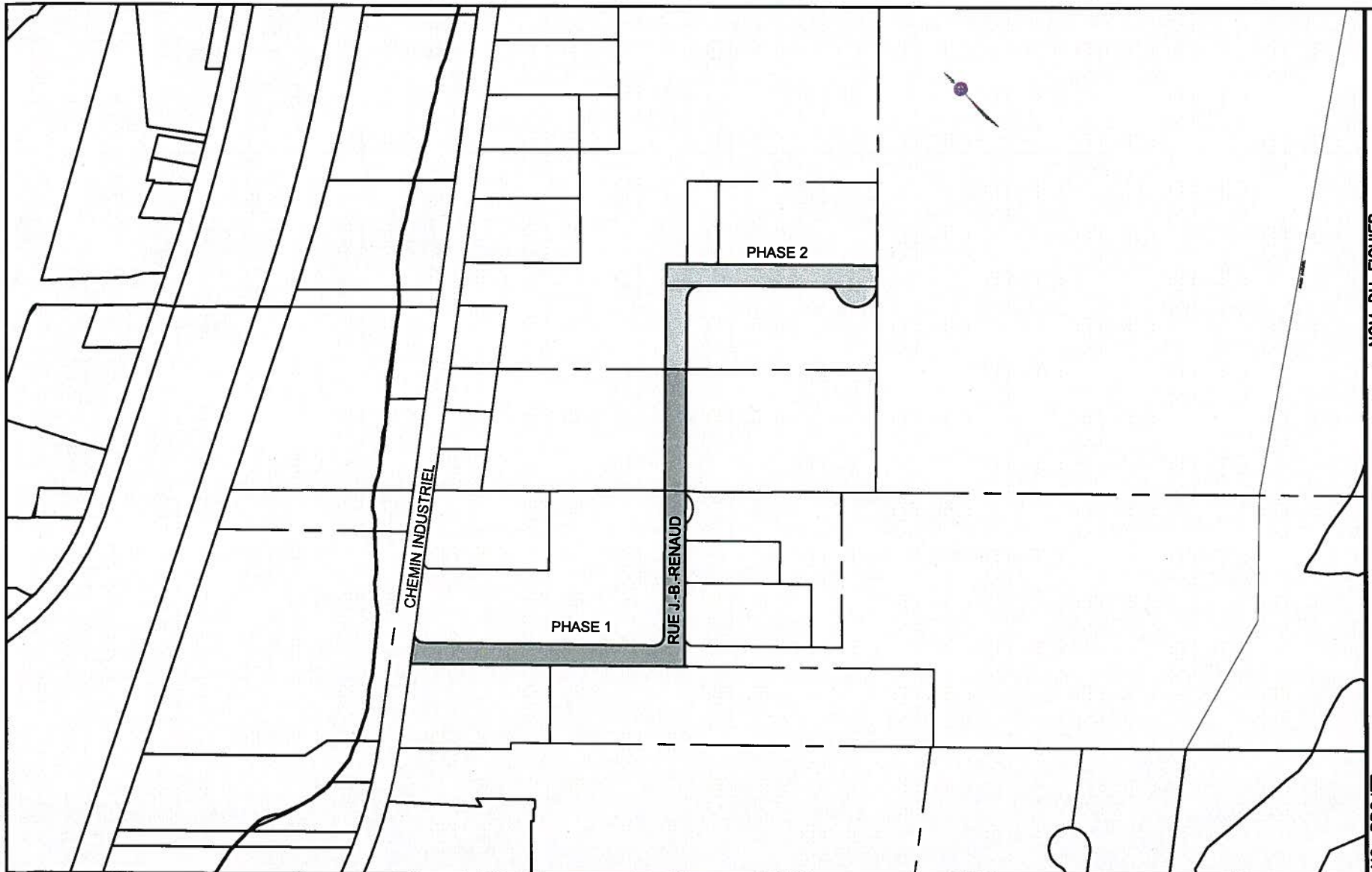
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim



NO. PROJET: _____ NOM DU FICHIER: _____

Service DU GÉNIE

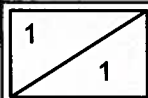
PROJET : Urbanisation et agrandissement du Parc industriel Bernières

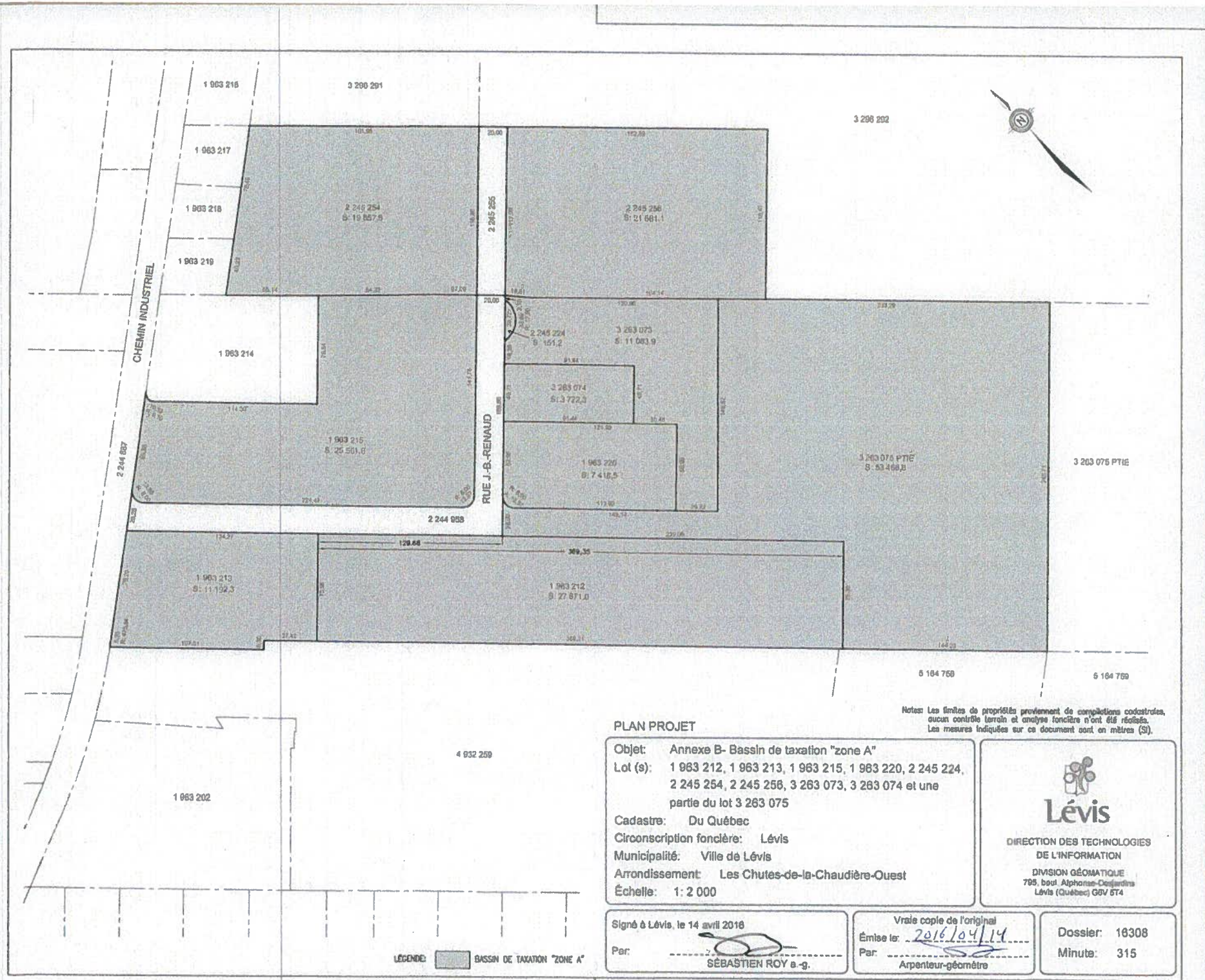
TITRE Règlement d'emprunt- Annexe 2
Localisation du projet

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
 DESS.: P.J.
 DATE: 16-03-22

ÉCHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A





PLAN PROJET

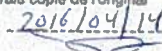
Notes: Les limites de propriétés proviennent de compilations cadastrales, aucun contrôle terrain et analyse foncière n'ont été réalisés. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).

Objet: Annexe B- Bassin de taxation "zone A"
 Lot (s): 1 963 212, 1 963 213, 1 963 215, 1 963 220, 2 245 224, 2 245 254, 2 245 256, 3 263 073, 3 263 074 et une partie du lot 3 263 075
 Cadastre: Du Québec
 Circonscription foncière: Lévis
 Municipalité: Ville de Lévis
 Arrondissement: Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
 Échelle: 1: 2 000



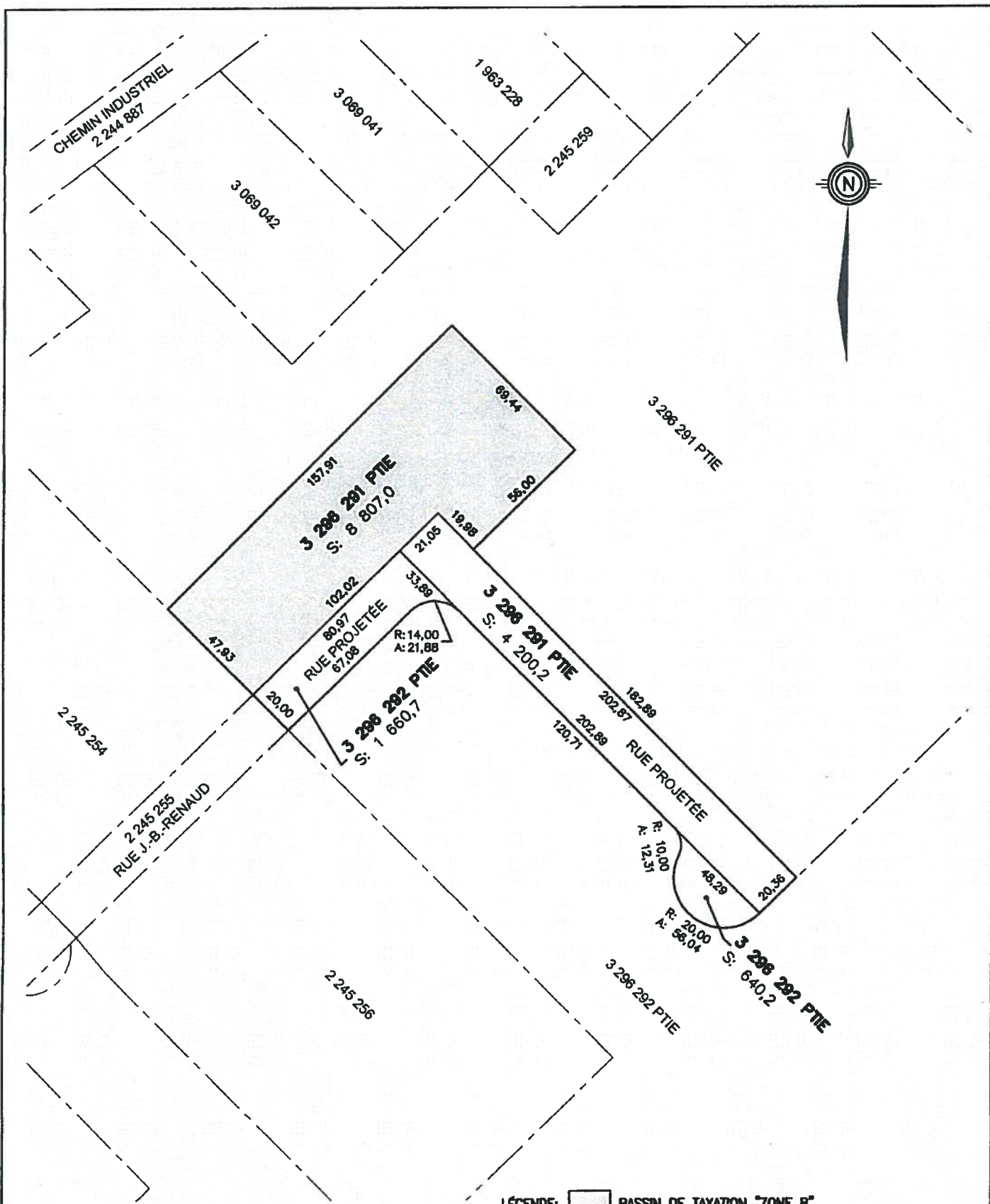
Lévis
 DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 DIVISION GÉOMATIQUE
 795, boul. Alphonse-Desjardins
 Lévis (Québec) G6V 6T4

Signé à Lévis, le 14 avril 2016
 Par: 
 SÉBASTIEN ROY s.-g.

Vraie copie de l'original
 Émise le: 2016/04/14
 Par: 
 Arpenteur-géomètre

Dossier: 16308
 Minute: 315

LEGENDE:  BASSIN DE TAXATION "ZONE A"



LÉGENDE: BASSIN DE TAXATION "ZONE B"

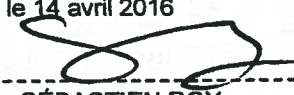
Notes: Les limites de propriétés proviennent de compilations cadastrales, aucun contrôle terrain et analyse foncière n'ont été réalisés. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S).

PLAN PROJET

Objet: Annexe C - Bassin de taxation "Zone B"
 Lot (s): Une partie du 3 296 291
 Cadastre: Du Québec
 Circonscription foncière: Lévis
 Municipalité: Ville de Lévis
 Arrondissement: Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
 Échelle: 1 : 2 000



Lévis
 DIRECTION DES TECHNOLOGIES
 DE L'INFORMATION
 DIVISION GÉOMATIQUE
 795, boul. Alphonse-Desjardins
 Lévis (Québec) G6V 5T4

Signé à Lévis, le 14 avril 2016
 Par: 
 SÉBASTIEN ROY a.-g.

Vraie copie de l'original
 Émise le: 2016/04/14
 Par: 
 Arpenteur-géomètre

Dossier: 16308
 Minute: 316



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Réfection et prolongement de la rue J.-B.-Renaud (parc Industriel Bernières)

Numéro du projet 2015-00-39	
Revision	Date
2	20 avril 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX SOMMAIRE										
Art. No	Description	Montant (\$)								
		PHASE 1				PHASE 2				Montant total
		Bénéficiaires ZONE A	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires ZONE B	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	
1,0	Travaux selon les estimations									
1,1	Eau potable					35 267 \$	101 023 \$	- \$	136 290 \$	136 290 \$
1,2	Égout sanitaire					20 079 \$	54 051 \$	- \$	74 130 \$	74 130 \$
1,3	Égout pluvial	591 570 \$	- \$	- \$	591 570 \$	62 442 \$	- \$	201 675 \$	264 117 \$	855 687 \$
1,4	Voirie	- \$	- \$	640 810 \$	640 810 \$	106 668 \$	- \$	287 119 \$	393 787 \$	1 034 597 \$
1,5	Éclairage					11 946 \$	- \$	32 154 \$	44 100 \$	44 100 \$
1,6	Organisation de chantier (10%)	59 157 \$	- \$	64 081 \$	123 238 \$	23 640 \$	15 507 \$	52 095 \$	91 242 \$	214 480 \$
	Sous-total travaux	650 727 \$	- \$	704 891 \$	1 355 618 \$	260 041 \$	170 582 \$	573 044 \$	1 003 666 \$	2 359 284 \$
2,0	Imprévus et frais connexes (10%)	65 073 \$	- \$	70 489 \$	135 562 \$	26 004 \$	17 058 \$	57 304 \$	100 367 \$	235 928 \$
3,0	Honoraires professionnels et études préliminaires									
3,1	Honoraires professionnels pour travaux	65 644 \$	- \$	71 108 \$	136 752 \$	26 232 \$	17 208 \$	57 808 \$	101 248 \$	238 000 \$
3,2	Études préliminaires	6 068 \$	- \$	6 573 \$	12 641 \$	2 425 \$	1 591 \$	5 344 \$	9 359 \$	22 000 \$
3,3	Laboratoire et autres études	8 550 \$	- \$	9 262 \$	17 812 \$	3 417 \$	2 241 \$	7 530 \$	13 188 \$	31 000 \$
	Sous-total	796 062 \$	- \$	862 323 \$	1 658 385 \$	318 119 \$	208 680 \$	701 029 \$	1 227 827 \$	2 886 213 \$
	Taxes nettes (4,9875%)	39 704 \$	- \$	43 008 \$	82 712 \$	15 866 \$	10 408 \$	34 964 \$	61 238 \$	143 950 \$
	Frais de financement (5%)	41 788 \$	- \$	45 267 \$	87 055 \$	16 699 \$	10 954 \$	36 800 \$	64 453 \$	151 508 \$
	TOTAL	877 554 \$	- \$	950 598 \$	1 828 152 \$	350 684 \$	230 042 \$	772 792 \$	1 353 519 \$	3 181 671 \$
	Répartition en %	27,58%	0,00%	29,88%	57,46%	11,02%	7,23%	24,29%	42,54%	
	Grand total arrondi à				3 182 000 \$					

Note : l'emploi du logiciel Excel peut par rapport à une addition manuelle générer une erreur de plus ou moins quelques dollars.



Direction des infrastructures
Service du génie
 996, rue de la Concorde
 Lévis (QC)
 G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Réfection et prolongement de la rue J.-B.-Renaud (parc industriel Bernières)

Numéro du projet	
2015-00-39	
Revision	Date
2	20 avril 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX - PHASE 1 Réfection de la rue J.B Renaud existante (lots 2 444 958 et 2 245 255 du cadastre rénové du Québec)		
Art. No	Description	Montant total (\$)
1,3	Égout pluvial Fourniture et installation d'une conduite d'égout pluvial sur toute la longueur de la rue J.-B. Renaud existante incluant les regards, les branchements de service à cette conduite, les puisards, les drains de fondation, l'unité de traitement et tous les travaux connexes	
	Sous-total 1,3-Égout pluvial	591 570,00 \$
1,4	Voirie Travaux de réfection de la voirie sur toute la longueur de la rue J.-B.-Renaud existante incluant le déblai-remblai, la construction de la fondation de chaussée, la pose d'enrobés bitumineux, la pose de bordures en béton et tous les travaux connexes	
	Sous-total 1,4-Voirie	640 810,00 \$



Direction des infrastructures
Service du génie
 996, rue de la Concorde
 Lévis (QC)
 G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Réfection et prolongement de la rue J.-B.-Renaud (parc industriel Bernières)

Numéro du projet	
2015-00-39	
Revision	Date
2	20 avril 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX - PHASE 2 Prolongement de la rue J-B Renaud sur une longueur approximative de 290 mètres linéaires		
Art. No	Description	Montant total (\$)
1,1	Eau potable Fourniture et installation d'une conduite d'eau potable sur une longueur approximative de 290 mètres linéaires pour le prolongement de la rue J.-B.-Renaud, incluant les vannes, les branchements de service à cette conduite et tous les travaux connexes	
	Sous-total 1,1-Eau potable	136 290,00 \$
1,2	Égout sanitaire Fourniture et installation d'une conduite d'égout sanitaire sur une longueur approximative de 290 mètres linéaires pour le prolongement de la rue J.-B.-Renaud, incluant les regards, les branchements de service à cette conduite et tous les travaux connexes	
	Sous-total 1,2-Égout sanitaire	74 130,00 \$
1,3	Égout pluvial Fourniture et installation d'une conduite d'égout pluvial sur une longueur approximative de 280 mètres linéaires pour le prolongement de la rue J.-B.-Renaud, incluant les regards, les branchements de service à cette conduite, les puisards, les drains de fondation, la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales et tous les travaux connexes	
	Sous-total 1,3-Égout pluvial	264 117,00 \$



Direction des infrastructures
 Service du génie
 996, rue de la Concorde
 Lévis (QC)
 G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Réfection et prolongement de la rue J.-B.-Renaud (parc industriel Bernières)

Numéro du projet	
2015-00-39	
Revision	Date
2	20 avril 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX - PHASE 2 Prolongement de la rue J-B Renaud sur une longueur approximative de 290 mètres linéaires		
Art. No	Description	Montant total (\$)
1,4	Voirie Travaux de construction de la voirie sur une longueur approximative de 290 mètres linéaires pour le prolongement de la rue J.-B.-Renaud, incluant le déblai-remblai, la construction de la fondation de chaussée, la pose d'enrobés bitumineux, la pose de bordures en béton et tous les travaux connexes	
	Sous-total 1,4-Voirie	393 787,00 \$
1,5	Éclairage Fourniture et installation de lampadaires avec bases et alimentation souterraine	
	Sous-total 1,5-Éclairage	44 100,00 \$